

2008/739 - RENOUELEMENT DES MARCHES RELATIFS A
L'ACHAT DE DOCUMENTS SONORES, AUDIOVISUELS ET
MULTIMEDIAS (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 octobre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Les marchés relatifs à l'achat de documents sonores, audiovisuels et multimédias (y compris reproductions de documents originaux sur supports autres que papier), destinés aux services municipaux, principalement les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Lyon, arrivent à échéance le 31 janvier 2009.

Pour assurer le renouvellement de ce type de fournitures et de prestations, il convient d'organiser une procédure d'appel d'offres en application des articles 33 et 57 à 59 ou à défaut une procédure négociée en application de l'article 35 I 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics».

Les marchés à passer seront des marchés à bons de commande d'un montant global estimatif annuel de 620 000 euros HT, d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable 3 fois 1 an par expresse reconduction.

L'allotissement se constitue comme suit :

- Lot 1 : Phonogrammes (sauf textes) lus : 60- 240 K€ HT ;
- Lot 2 : Vidéogrammes et multimédias, avec droits négociés (prêt, consultation sur place) : 180- 380 K€ HT.»

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1) Le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement des marchés relatifs à l'achat de documents sonores, audiovisuels et multimédias (y compris reproductions de documents originaux sur supports autres que papier) est approuvé.

2) La dépense en résultant sera financée sur les crédits inscrits au(x) budget(s) 2009 (2010,2011, 2012, 2013) et sera imputée sur l'article 6065.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM